



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Les policiers de Laval, toujours sans contrat de travail, se mobilisent pour la troisième fois.

Laval, 1^{er} avril 2025 — Bien que la Fraternité des policiers de Laval (FPL) soit satisfaite du ton des discussions avec l'administration municipale à la table de médiation, le syndicat se désole à l'effet que ses membres sont toujours sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2023. La Fraternité tient à rappeler que l'administration municipale a unilatéralement imposé la médiation le 12 décembre dernier, après un ralentissement majeur des discussions depuis le printemps 2024.

Ces derniers mois, la ville de Laval a été témoin de plusieurs événements préoccupants, notamment des coups de feu sur des résidences et des commerces, ainsi que des incendies criminels. Cette hausse des affaires criminelles exige un engagement constant des policiers et policières de Laval, le tout dans un contexte de relations de travail difficiles. « Malgré cet environnement hasardeux, ces hommes et ces femmes continuent d'assurer la sécurité des Lavallois et Lavalloises avec le plus grand professionnalisme », déclare Sylvain Tardif, président de la FPL.

« Les représentants de l'administration présents à la table de médiation nous semblent réceptifs, mais la Fraternité attend encore des mesures à la hauteur du travail exemplaire de ses policiers et policières. Il est important de reconnaître l'importance et la qualité du service qu'ils rendent aux citoyens, en veillant à répondre à leurs attentes légitimes concernant leurs conditions de travail. » ajoute Sylvain Tardif.

Afin de démontrer leur impatience, les membres de la FPL procéderont à une autre mobilisation importante devant le conseil municipal, ce soir, afin d'inciter l'administration municipale à parvenir à un règlement avec ses policiers et policières.

À propos de la Fraternité des policiers de Laval

Depuis 1965, la Fraternité est au service de ses membres. Comptant maintenant plus de 700 membres, la Fraternité a pour mission de défendre, promouvoir et faire progresser les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres par tous les moyens conformes à la justice et à l'honneur.

– 30 –

Source : Fraternité des policiers de Laval

Contact média : Valérie Bélanger

C. 450-807-9586